





Bordereau de signature

DEL2017_0011



| Signataire | Date | Annotation |
|---|---|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 07/02/2017 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 07/02/2017 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2017-02-07) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0011

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG (arrivée à 20h43), M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, Mme MONIER, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme NATALE.
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI*

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carline VICTOR.

*Arrivée de M. TIENG à 20h43, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Sortie de Mme CAMARA pendant le vote sur le point n°1 de l'ordre du jour.*

Point n° 3 : Attribution d'un chéquier cadeau aux agents communaux partant à la retraite

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017

- suite DEL2017_ 0011
portant sur l'Attribution d'un chéquier cadeau aux agents communaux partant à la retraite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT, que depuis plusieurs années, la Ville offre aux agents communaux à l'occasion de leur départ en retraite un chéquier cadeau,

CONSIDÉRANT, que l'Amicale du personnel offre aux agents communaux prenant leur retraite un chéquier cadeau d'une valeur de 70 euros,

CONSIDÉRANT l'intérêt, en termes de praticité que le chéquier cadeau soit composé de 7 chèques de 10 euros,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 23 janvier 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution aux agents communaux partant à la retraite d'un chéquier cadeau, d'une valeur de 70 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 07 FEV. 2017 |
| Publié le | 07 FEV. 2017 |

Acquitté en PREFECTURE le 07/02/2017